

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 12 DÉCEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	M. Julien THELLIER
Mme Agnès LAVEST	Mme Sophie CARRÉ
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Bernard SAXER
Mme Annick FORESTIER	M. Didier BLANC
Mme Déolinda BOILON	M. Cyrille COURTY
Mme Monique ROUGIER	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	Mme Marie-France BARRIER
M. Christian BOURNAT	M. René FAVY
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET

VOTE : En exercice : 36

Présents : 30 / Représentés : 5

Votants : 35

Votaient par procuration :

- M. René GODIGON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
- M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
- Mme Monique FERRIER (à M. Daniel DUVERT)
- Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)
- M. Yannick DUPOUÉ (à M. René FAVY)

Absent :

- M. Alain COSSON

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil. Madame Sophie CARRÉ, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : MDA – MARCHES DES COLLECTIONS MULTIMEDIA 2020/2021 – CHOIX DES TITULAIRES DE 5 LOTS

**MDA – MARCHES DES COLLECTIONS MULTIMEDIA
2020/2021 – CHOIX DES TITULAIRES DE 5 LOTS**

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation a été lancée pour l'acquisition des collections de documents multimédias de la Médiathèque entre Dore et Allier pour 2020-2021. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée et à bons de commandes. Il comprend 5 lots et sa durée est d'une année renouvelable une fois tacitement pour un an.

Après analyse des offres en CAO du 12 décembre 2019, la CAO a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 CD – Livres audio pour un public jeunesse et adulte
Montant minimum annuel du lot : 500€
Entreprise BOOK'IN DIFFUSION
- Lot n°2 Jeux de société pour un public jeunesse et adulte
Montant minimum annuel du lot : 2000€
Entreprise BADABOUM
- Lot n°3 Jeux vidéo pour un public jeunesse et adulte
Montant minimum annuel du lot : 3000€
Entreprise RDM VIDEO
- Lot n°4 CD et Vinyles
Montant minimum annuel du lot : 2000€
Entreprise GAM ANNECY
- Lot n°5 DVD pour un public jeunesse et adulte
Montant minimum annuel du lot : 7000€
Entreprise COLACO

Le montant de ces missions respectera les conditions du marché à bons de commande, précision faite que le marché s'exécutera par l'émission de bons de commande, pour un montant de prestations comportant un minimum pour chacun des lots.

À titre indicatif, ce marché permettra l'acquisition annuelle d'environ 1 000 documents multimédias.

Par conséquent, Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De retenir les entreprises ci-dessus pour les 5 lots du marché des collections multimédia 2020/2021 (marché à bons de commande d'une durée de un an renouvelable tacitement une fois)
- de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes aux marchés des 5 lots déclarés fructueux ; le montant de ces lots respectera les conditions du marché à bons de commande ;
- Les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au budget principal pour 2020-2021.

AR PREFECTURE

063-246301097-20191212-20191212_13-DE
Reçu le 17/12/2019

CCEDA
CC 12/12/2019
(13)

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 16 décembre 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.